

RAPPORT DE GESTION DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2009, TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Le rapport de gestion est un document qui passe en revue les résultats d'exploitation, la liquidité et les sources de financement de Forage Orbit Garant Inc. (la « Société » ou « Orbit Garant »). Ce rapport contient des déclarations prospectives. Veuillez vous référer à la section *Énoncés prospectifs* pour une discussion sur les risques, les incertitudes et les hypothèses relatives à ces énoncés.

Le présent rapport de gestion est le premier à inclure six mois complets d'opérations en tant que société ouverte depuis l'appel initial à l'épargne du 26 juin 2008.

Il doit être lu de concert avec les états financiers consolidés intérimaires non vérifiés pour le trimestre et le semestre se terminant le 31 décembre 2008, comparativement à la même période de l'exercice précédent, et de concert avec les états financiers consolidés vérifiés et le rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Ces états financiers consolidés intérimaires ont été préparés en utilisant les mêmes politiques et méthodes comptables que pour les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2008, à l'exception de l'adoption de nouvelles politiques comptables tel qu'indiqué ci-après sous *Modifications aux méthodes comptables*. Ces états financiers consolidés intérimaires sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR ») pour les états financiers annuels, à l'exception de certaines notes d'information. Tous les montants apparaissant dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Ce rapport de gestion est daté du 12 février 2009. L'information y étant contenue est à jour à cette date, à moins d'indication contraire.

L'information complémentaire concernant la Société, y compris la notice annuelle pour l'exercice financier complété le plus récent, peut être consultée sur SEDAR, à www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à présenter des informations prospectives afin que les investisseurs aient une meilleure compréhension des perspectives d'une société et puissent prendre des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur les objectifs, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les activités de la Société. Ces déclarations sont « prospectives », car elles reposent sur les attentes, estimations et hypothèses actuelles concernant les marchés au sein desquels la Société exerce ses activités, le climat économique mondial lié à l'industrie minière, la conjoncture économique au Canada ainsi que la capacité de la Société à attirer et conserver des clients et à gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou si les estimations ou les hypothèses s'avèrent inexactes. La Société ne garantit aucunement que l'une quelconque des déclarations prospectives se concrétise et, par conséquent, le lecteur est prié de ne pas accorder une confiance induite aux déclarations prospectives.

La Société n'a aucunement l'intention, et décline expressément toute obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives en raison d'événements futurs ou pour toute autre raison, même si de nouvelles informations devenaient disponibles. Les risques qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent sensiblement des attentes actuelles font l'objet d'une analyse dans le présent rapport de gestion.

PROFIL DE LA COMPAGNIE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Depuis son siège social de Val-d'Or, au Québec, la Société gère un parc de 134 foreuses utilisées pour offrir des services au secteur minier au Canada et à l'échelle internationale. La Société profite d'infrastructures à faible coût et d'une intégration

verticale avec sa filiale en propriété exclusive, 9116-9300 Québec Inc. (« Soudure Royale »). Soudure Royale fabrique des foreuses et fournit le support pour la Société et pour des tiers, ce qui procure un avantage concurrentiel aux fins de la prestation de services de forage. Orbit Garant concentre ses activités sur le « forage spécialisé », lequel s'entend des projets exécutés dans des régions éloignées ou qui, de l'avis de la direction, ne peuvent être exécutés par de petites sociétés de forage classique en raison de l'ampleur de ces projets ou encore de la complexité ou de la nature technique des travaux.

La Société est constituée de trois divisions: Forage Canada (qui comprend le forage en surface et le forage souterrain en sol canadien), Forage International et Fabrication Canada (Soudure Royale).

Les services de forage spécialisé, qui génèrent des marges brutes plus élevées, comptent pour 60 % environ de ses produits totaux.

La Société offre à la fois le forage en surface et le forage souterrain, chacun comptant pour 50 % environ des produits générés.

- Environ 68 % des produits sont tirés de son activité dans les mines aurifères.
- Environ 32 % des produits sont tirés des métaux de base et autres activités.

Orbit Garant est présente dans des régions stables. Ses produits sont générés au Canada dans une proportion de 95 %. Elle a aussi des activités aux États-Unis, au Mexique, au Suriname et au Guyana.

STRATÉGIE CORPORATIVE

Le but de la Société est d'être l'une des plus grandes entreprises canadiennes de forage à offrir à la fois des services de forage souterrain et de surface, à chaque étape de l'exploration, du développement et de la production minière, grâce à la stratégie corporative suivante :

- Accent mis d'abord sur les compagnies minières et d'exploration intermédiaires et d'envergure évoluant dans des régions stables;
- Fourniture de services de forage conventionnel et spécialisé;
- Fabrication de foreuses et équipements répondant aux besoins des clients;
- Formation du personnel, de façon à améliorer constamment l'efficacité au travail et à assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée;
- Maintien de normes élevées de sécurité dans le milieu de travail et promotion de la protection de l'environnement;
- Maintien de relations à long terme avec les clients; et
- Ventes croisées des services aux clients existants.

SURVOL DE L'INDUSTRIE

L'industrie du forage contractuel fournit des services de forage à l'industrie des mines de métaux et de minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration jusqu'à la production.

La demande découle de l'ampleur des activités d'exploration minérales entreprises, en particulier pour l'or et les métaux de base.

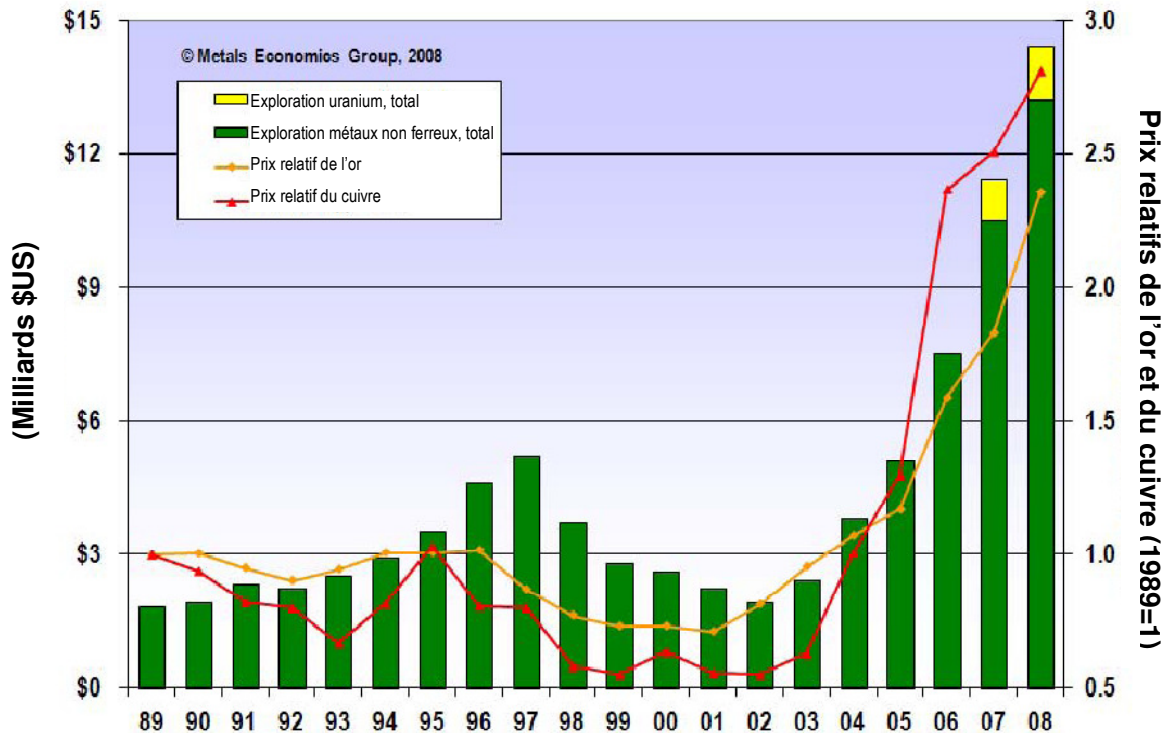
Ces derniers mois, l'industrie du forage contractuel a subi les contrecoups de la crise du crédit et de la récession mondiale qui s'en est suivie et qui a limité les liquidités disponibles. Or, les répercussions de ces événements diffèrent largement selon qu'il s'agit de sociétés d'exploitation de métaux de base ou de sociétés d'exploitation aurifère.

L'effondrement rapide et sans précédent des marchés financiers l'automne dernier a eu un impact direct sur les habitudes d'achat des consommateurs et provoqué une baisse de la demande et une chute des prix pour les métaux de base. Les prix de métaux tels que le cuivre, le nickel, l'aluminium et le zinc se sont mis à dégringoler à partir de sommets historiques et les niveaux des stocks ont commencé à monter. Les liquidités sont devenues un atout précieux pour les sociétés d'exploitation de métaux de base étant donné le manque d'accès aux marchés publics. Les sociétés d'exploitation de métaux de base ont répondu en effectuant rapidement des coupes dans la production et le développement. Ce subit retournement de situation a entraîné une offre de services excessive dans l'industrie des services de forage. Les plans de stimulation économique mis en œuvre par le G7

et les autres pays développés devraient avoir pour effet d'améliorer la demande à long terme en métaux de base. L'absence de nouvelles découvertes maintiendra la rareté des stocks et la nécessité de nouveaux projets dans l'avenir.

Traditionnellement, le lingot d'or est le placement jugé sûr par les investisseurs en situation de crise financière. Il joue encore ce rôle aujourd'hui. Les réserves d'or s'amenuisent et la demande demeure forte. Récemment, au troisième trimestre de 2008, la demande en or à l'échelle mondiale a dépassé l'offre de quelque 10,5 millions d'onces, soit le plus grand écart depuis les années 70. Dans un contexte où les pays cherchent à stimuler leur économie, on pense que les inquiétudes au sujet de l'inflation auront pour effet de faire monter encore davantage le prix de l'or. Les sociétés de forage contractuel qui fournissent des services spécialisés aux sociétés d'exploitation aurifère devraient bénéficier du prix élevé prévu de l'or pour l'année en cours et de l'appréciation continue du métal précieux. Bien que les petites sociétés aurifères ont toujours des problèmes de liquidité, les producteurs intermédiaires et majeurs peuvent encore accéder aux marchés.

Le Metals Economics Group (MEG) a signalé que l'inaptitude à remplacer les réserves d'or déclinantes par l'exploration, depuis 1997, risque de se traduire par une pénurie à long terme. Le nombre de gisements d'importance découverts récemment ne peut suffire à remplacer l'or produit. Le taux de découverte de gros gisements d'or a diminué au cours de chacune des huit dernières années, et l'on estime à seulement la moitié le nombre de projets à l'étape de l'étude de faisabilité qui entrent en production dans les dix ans.



PERFORMANCE GLOBALE

Orbit Garant a connu des résultats records pour les six mois terminés le 31 décembre 2008 en termes de produits bruts et de nombre de mètres forés.

	6 mois 31 déc. 2008	6 mois 31 déc. 2007	Hausse \$	Hausse %
Produits (\$)	49 222 009	35 431 971	13 790 038	38,9
Bénéfice net (\$)	5 862 489	5 136 572	725 917	14,1
Mètres forés	514 213	412 497	101 716	24,7

Durant le deuxième trimestre clos le 31 décembre 2008, Orbit Garant a acheté toutes les actions émises et en circulation de 9129-5632 Québec Inc. (faisant affaires sous le nom de « Forage + »), une société de forage qui possède sept appareils de forage. Comme partie intégrante de la transaction, Orbit Garant s'est approprié un contrat avec la Corporation minière Osisko (« Osisko ») pour la fourniture de services de forage sur 100 000 mètres, lequel doit prendre fin durant le présent exercice financier. Après la fin du trimestre, Osisko a annoncé le 4 février 2009 la conclusion d'une convention de prise ferme pour 350 350 000 \$.

Durant le trimestre, Orbit Garant a commencé des travaux spécialisés sur 155 000 mètres pour Mines Agnico-Eagle Limitée à son projet de Meadowbank, dans le Territoire du Nunavut, dans le cadre d'un contrat de trois ans qui prévoit l'emploi de cinq foreuses héliportables ou à grande profondeur.

La Société continue à se préparer en vue du contrat pour la fourniture de services de forage spécialisé au gisement de Hope Bay de la Newmont Mining Corporation, lequel est censé débiter en février 2009. Il s'agit d'un contrat de trois ans qui prévoit la mise en service de trois foreuses héliportables.

Pour le semestre terminé le 31 décembre 2008, Orbit Garant a enregistré un bénéfice net de 5 862 489 \$ en regard de 5 136 572 \$, une progression de 14 %.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS – DEUXIÈME TRIMESTRE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008 * ('000)	Exercice 2009	Exercice 2008	2009 c. 2008	Variation
	Trimestre 2	Trimestre 2	Variation \$	%
Produits * (\$)	26 106	18 053	8 053	44,6%
Bénéfice brut * (\$)	8 648	6 316	2 332	36,9%
Marge brute (%)	33,1%	35,0%		
Frais généraux et administratifs * (\$)	1 888	1 058	830	78,5%
Amortissements * (\$)	1 990	1 620	370	22,8%
Intérêts et frais bancaires * (\$)	152	478	-326	-68,2%
Bénéfice avant impôts * (\$)	4 734	3 147	1 587	50,4%
BAIIA normalisé * (\$)⁽¹⁾	6 876	5 307	1 569	29,6%
Impôts * (\$)	1 520	175	1 345	
Bénéfice net * (\$)	3 214	2 972	242	8,1%
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	32 688 995	24 776 536		
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation	33 337 608	25 113 036		
Bénéfice net par action ordinaire				
- de base (\$)	0,10	0,12		
- dilué (\$)	0,10	0,12		

(1) Le BAIIA normalisé n'est pas une mesure reconnue en vertu des principes comptables généralement reconnus et n'a pas une signification standardisée prescrite par les PCGR. Par conséquent, le BAIIA normalisé peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Voir *Information complémentaire*.

Produits tirés de contrats

Information sectorielle * ('000)	Trois mois terminés le 31 décembre 2008					
	2008			2007		
	Produits	Bénéfice brut	Marge brute %	Produits	Bénéfice brut	Marge brute %
Forage Canada * (\$)	24 439	8 013	32,8%	14 933	5 005	33,5%
Forage International * (\$)	1 237	468	37,8%	2 292	1 118	48,8%
Fabrication Canada * (\$)	430	167	38,8%	28	193	23,2%
	26 106	8 648	33,1%	18 053	6 316	35,0%

Les produits totaux pour le deuxième trimestre 2009 étaient de 26,1 millions \$, une augmentation de 8,0 millions \$ ou 44,6 % comparativement au même trimestre de l'exercice précédent.

Les produits pour Forage Canada se sont chiffrés à 24,4 millions \$, en regard de 14,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2008, soit une progression de 63,7 %. Ce bond est attribuable en partie aux foreuses spécialisées qui ont été fabriquées au début de 2008 en vue des nouveaux contrats avec Agnico Eagle et Newmont, et à l'acquisition de la société Forage +. (Pour de plus amples renseignements, voir la section « Acquisition d'entreprise ».)

Pour Forage International, les produits se sont chiffrés à 1,2 million \$, un recul de 1,1 million \$ par rapport à la même période l'an dernier, en raison d'une baisse des activités.

Les produits pour Fabrication Canada se sont élevés à 0,4 million \$, en baisse de 0,4 million \$ ou 48 % par comparaison au deuxième trimestre de l'exercice 2008. La demande en foreuses de la part des clients a ralenti en raison du recul économique actuel. Par l'entremise de sa filiale Soudure Royale, Orbit Garant maintient sa capacité de fabriquer de nouvelles foreuses, tout en utilisant Soudure Royale pour la fabrication de fournitures et de matériel auxiliaire.

Le bénéfice brut total du deuxième trimestre a progressé de 2,3 millions \$ ou de 36,9 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, pour atteindre 8,6 millions \$.

La marge bénéficiaire brute a fléchi à 33,1 % contre 35 % pour la même période l'an dernier. Ce repli de 1,9 % est surtout dû à la baisse des activités de la division Forage International.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs du deuxième trimestre se sont établis à 1,9 million \$, comparativement à 1,1 million \$ pour la même période en 2008. L'augmentation s'explique par des dépenses administratives additionnelles pour supporter la croissance de la Société et par les coûts associés au fait d'être une compagnie ouverte.

L'amortissement est passé de 0,6 million \$ pour ce trimestre de l'exercice précédent, à 1,0 million \$ pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2008, une augmentation résultant de l'acquisition de Forage + et de la mise en service de nouvelles foreuses et de nouveaux équipements.

Les gains de change étaient de 0,1 million \$ pour le trimestre. Ils sont dus aux variations des taux de change sur le capital monétaire.

Frais financiers

L'intérêt sur la dette à long terme ainsi que les intérêts et frais bancaires étaient inférieurs comparativement à la même période l'an dernier. Cela s'explique par le fait que la Société a réduit sa dette à l'aide des produits de l'appel à l'épargne de juin 2008.

Les impôts enregistrés ont atteint 1,5 million \$ pour le trimestre contre 0,2 million \$ pour la période correspondante en 2008, des ajustements ayant été faits pour inclure des changements aux taux futurs d'impôt sur le revenu.

Bénéfice net

Le bénéfice net a atteint 3,2 millions \$ en regard de 3,0 millions \$ pour la même période l'an dernier, ce qui représente 0,10 \$ par action ordinaire (0,10 \$ bénéfice dilué), en regard de 0,12 \$ par action ordinaire (0,12 \$ bénéfice dilué).

BAIIA normalisé

La Société a généré un BAIIA normalisé de 6,9 millions \$ lors du trimestre courant par comparaison à 5,3 millions \$ lors de la même période de l'exercice précédent, en hausse de 29,6 %.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS – SEMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Produits tirés de contrats

Information sectorielle * ('000)	Six mois terminés le 31 décembre 2008					
	2008			2007		
	Produits	Bénéfice brut	Marge brute %	Produits	Bénéfice brut	Marge brute %
Forage Canada * (\$)	46 140	15 057	32,6%	29 191	9 445	32,4%
Forage International * (\$)	2 435	799	32,8%	4 716	2 548	54,0%
Fabrication Canada * (\$)	647	315	48,7%	1 525	571	37,4%
	49 222	16 171	32,9%	35 432	12 564	35,5%

Les produits totaux du semestre terminé le 31 décembre 2008 se sont établis à 49,2 millions \$, soit une augmentation de 13,8 millions \$, ou de 38,9 %, par rapport à 35,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits pour Forage Canada ont atteint 46,1 millions \$, un bond de 16,9 millions \$, ou de 58 %, en regard de 29,2 millions \$ pour la même période l'an dernier.

Pour Forage International, les produits se sont chiffrés à 2,4 millions \$ en comparaison de 4,7 millions \$ pour la même période en 2008, une chute de 2,3 millions \$ attribuable à une baisse des activités.

Les produits pour Fabrication Canada se sont chiffrés à 0,6 million \$, en baisse de 0,9 million \$ par comparaison à la période correspondante, en raison d'une baisse de la demande en foreuses de la part des clients.

Soudure Royale a produit 8 nouvelles foreuses et des équipements afin de répondre aux besoins suscités par les deux nouveaux contrats, celui de Mines Agnico-Eagle Limitée pour son projet de Meadowbank, et celui de la Newmont Mining Corporation pour le gisement de Hope Bay.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut total pour le premier semestre 2009 s'est élevé à 16,2 millions \$, une hausse de 3,6 millions \$ en regard de 12,6 millions \$ pour la période correspondante l'an dernier.

La marge bénéficiaire brute pour la première moitié de l'exercice était de 32,9 % contre 35,5 % l'an dernier. Cette diminution est liée à la baisse des activités de Forage International.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont situés à 3,5 millions \$, comparativement à 2,1 millions \$ pour la même période l'an dernier, une augmentation qui s'explique par l'addition de personnel administratif pour supporter la croissance de la Société, et par les coûts associés aux compagnies ouvertes.

L'amortissement était à 1,9 million \$ par rapport à 1,2 million \$, résultat d'investissements en équipements et de l'acquisition de Forage +.

Les gains de change étaient de 0,1 million \$ alors qu'ils étaient pour ainsi dire nuls pour la même période l'an dernier.

Frais financiers

L'intérêt sur la dette à long terme ainsi que les intérêts et frais bancaires étaient de 0,2 million \$ et 0,1 million \$, respectivement, pour l'exercice en cours, par rapport à 0,8 million \$ et 0,2 million \$ pour la période correspondante. Cette diminution s'explique par le fait que la Société a réduit sa dette à l'aide des produits de l'appel à l'épargne.

Impôts

Les impôts étaient de 2,9 millions \$ contre 0,9 million \$ pour la même période l'an dernier, des ajustements ayant été faits durant le deuxième trimestre 2008 pour inclure des changements aux taux futurs d'impôt sur le revenu.

Bénéfice net

Le bénéfice net est passé à 5,9 millions \$ ou à 0,18 \$ par action (0,18 \$ bénéfice dilué), en regard de 5,1 millions \$ ou 0,21 \$ par action (0,20 \$ bénéfice dilué).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* ('000)	2008				2007			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Produits tirés de contrats * (\$)	26 106	23 116	24 639	22 071	18 053	17 378	17 879	13 127
Bénéfice brut * (\$)	8 648	7 523	8 723	7 516	6 316	6 249	5 382	3 779
Bénéfice brut %	33,1	32,50%	35,40	34,10	35,00	36,00	30,10	28,80
Bénéfice net * (\$)	3 214	2 649	1 421	2 824	2 972	2 164	1 239	637
BAIIA normalisé * (1) (\$)	6 876	5 976	6 570	6 464	5 307	5 268	4 605	3 207
Bénéfice net par action ordinaire								
- de base	0,10	0,08	0,06	0,11	0,12	0,09	0,06	0,04
- dilué	0,10	0,08	0,05	0,11	0,12	0,09	0,06	0,03

(1) Le BAIIA normalisé n'est pas une mesure reconnue en vertu des principes comptables généralement reconnus et n'a pas une signification standardisée prescrite par les PCGR. Par conséquent, le BAIIA normalisé peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Voir *Information complémentaire*.

LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant changements dans le fonds de roulement sans effet sur la trésorerie, totalisaient 5,1 millions \$ lors du trimestre clos le 31 décembre 2008, par rapport à 3,4 millions \$ pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 48 %.

Les changements dans le fonds de roulement sans effet sur la trésorerie pour le trimestre ont été une sortie de 4,1 millions \$, comme pour le même trimestre de l'exercice précédent, ce qui résulte principalement :

- D'une augmentation de 1,3 million \$ des comptes débiteurs;
- D'une réduction de 5,1 millions \$ des comptes fournisseurs en raison du surcroît d'activités et des coûts de démarrage pour les nouveaux projets de Meadowbank et de Hope Bay.

Activités de financement

La Société a utilisé 3,3 millions \$ de sa facilité de crédit afin de supporter l'acquisition d'immobilisations et de stocks liés aux projets de Meadowbank et de Hope Bay.

Elle a utilisé 2,1 millions \$ afin de supporter l'acquisition de Forage +.

Le 1^{er} décembre 2008, Orbit Garant a conclu un nouveau prêt bancaire et un accord de dette à long terme. Aux termes de ce nouvel accord, le prêt bancaire porte intérêt à un taux variable, avec calcul d'un ratio financier trimestriel, et peut aller du taux d'intérêt préférentiel plus 0,42 %, à 1,42 %.

De plus, le montant autorisé de la facilité de dette à long terme de 20 millions \$ est réduit d'un montant de principal de 714 286 \$ sur une base trimestrielle. La Société remboursera sur une base trimestrielle tout montant en sus du montant autorisé ainsi réduit à la date en question. Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de tranche de la dette à long terme puisque le montant impayé est moindre que le montant autorisé.

La Société croit qu'elle sera en mesure de générer un flux de trésorerie suffisant pour répondre à ses obligations actuelles et futures envers le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations et la dette. Les dépenses en immobilisations principales de la Société servent à acquérir des foreuses ainsi que des véhicules pour les transporter avec les équipements.

Aux termes de certaines de ses conventions de crédit, la Société doit respecter diverses clauses financières restrictives. De plus, ce type de convention limite entre autres sa capacité à contracter de nouvelles dettes, à consentir un privilège, à procéder à des fusions ou acquisitions, et à verser des dividendes et autres paiements. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2008, la Société s'est conformée à toutes les clauses et autres conditions imposées aux termes de la nouvelle Entente de crédit, et elle continue de s'y conformer.

Activités d'investissement

Au cours du trimestre, Orbit Garant a consacré 1,1 million \$ aux immobilisations nécessaires principalement pour les deux contrats mentionnés précédemment, et 2,9 millions \$ à l'acquisition de la société Forage +.

EFFETS DU TAUX DE CHANGE

Sauf tel que mentionné dans la phrase suivante, tous les produits de la Société étaient libellés en dollars canadiens. La principale exposition de la Société aux fluctuations du taux de change découle de certains achats libellés en dollars US, lesquels sont en partie compensés par des produits en dollars US tirés principalement de travaux de forage en circulation inverse effectués par Drift. Puisque moins de 5 % des produits sont générés en dollars US, les fluctuations du dollar US contre le dollar Canadien n'ont pas tellement d'impact sur les résultats financiers de la Société.

ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Le 10 octobre 2008, la Société a acheté toutes les actions émises et en circulation de 9129-5632 Québec inc. (services de forage au diamant en surface au Canada) pour un montant net total de 3 100 000 \$ (coûts d'acquisition exclus), dont 2 124 456 \$ en espèces et 975 544 \$ provenant de l'émission de 457 142 actions ordinaires d'Orbit Garant basée sur le cours moyen de l'action sur 30 jours. En outre, Orbit Garant versera un montant estimatif de 2 431 247 \$ en espèces en guise de compensation pour le fonds de roulement net de la société à la date d'acquisition, et un montant estimatif de 95 486 \$ pour les coûts d'acquisition. La somme à payer comme compensation pour le fonds de roulement net ne porte pas intérêt et sera versée dix jours après la remise des états définitifs de 9129-5632 Québec inc. Un montant estimatif de 1 001 248 \$ a été comptabilisé en tant que fonds commercial et la direction finalisera la répartition du prix d'achat afin de déterminer le montant à comptabiliser comme fonds commercial et actif incorporel.

FACTEURS DE RISQUE

Le texte suivant décrit certains facteurs relatifs aux activités de la Société et à l'industrie dont elle fait partie. Les renseignements ci-après ne font que résumer certains facteurs de risque et sont assujettis intégralement par renvoi aux renseignements détaillés présentés ailleurs dans le présent rapport et dans la notice annuelle de la Société datée du 26 septembre 2008, et doivent être lus de concert avec ceux-ci. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société fait face. Des risques et incertitudes additionnels que la Société ignore en ce moment ou qui lui semblent actuellement négligeables peuvent également entraver son exploitation. Si de tels risques devaient se matérialiser, l'entreprise, la situation financière, la liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en subir les contrecoûts.

Risques relatifs à l'entreprise et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande pour les services et produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exécutées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des métaux. Il existe un risque qu'un recul marqué des prix des métaux puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande pour les services offerts par la Société et nuire considérablement à ses produits d'exploitation, situation financière, flux de trésorerie et perspectives de croissance.

Ainsi qu'il est dit plus haut sous « Survol de l'industrie », la demande pour les métaux de base est en recul, ce qui contribuera à freiner l'exploration à court et moyen terme. La situation créera un surplus de foreuses sur le marché, ce qui risque de faire baisser les prix par mètres forés. Jusqu'à présent, a remarqué la Société, les services spécialisés, qui comptent pour 60 % environ de ses produits, sont moins touchés que les services de forage traditionnels par la baisse des prix des métaux et des minéraux. Cet état de fait pourrait avoir des répercussions sur la rentabilité globale de la Société.

Afin de réduire le risque lié au crédit, la Société utilise une assurance d'Exportation et Développement Canada (EDC) pour certains de ses comptes débiteurs. Sous réserve de certaines modalités, le programme d'assurance fournit une protection allant jusqu'à 90 % pour les comptes impayés. Au 31 décembre 2008, le montant de la couverture EDC représente quelque 54 % des comptes débiteurs d'Orbit Garant.

Les comptes débiteurs de sociétés minières plus petites ont tendance à augmenter pendant les ralentissements cycliques, s'ajoutant à ceux des moyens et gros producteurs qui demeurent une part importante des comptes débiteurs totaux. Souvent, les petites sociétés minières n'ont que les marchés financiers comme source de financement, et il peut leur être soudain difficile de trouver des capitaux en vue de programmes de forage, pour peu que se transforment les perspectives pour le secteur, ou que s'avère décevant un programme de forage en particulier. En suivant de près le classement chronologique des comptes débiteurs et le niveau d'activités de financement des petites sociétés minières sur les marchés financiers, la Société peut gérer ce risque en demandant de temps à autre des lettres de crédit ou des acomptes, lorsqu'elle le juge approprié.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

Les rendements financiers et d'exploitation d'Orbit Garant subissent l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (inflation, taux d'intérêt, taux de change), de l'accès aux marchés financiers et à l'endettement, ainsi que des politiques monétaires et réglementaires. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des clients et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur la situation et le rendement financier, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risques d'exploitation et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, les dommages et la destruction des biens et de l'équipement, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé et des poursuites judiciaires, et ainsi ternir la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes présentant des lacunes ou des employés n'étant pas à la hauteur ou encore des événements externes, pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement opérationnel et financier de la Société. Le risque de ce genre de perte, identifié comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects opérationnels de la Société, incluant mais sans s'y limiter, la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, les dommages aux biens, la sécurité du personnel, la conformité à la réglementation ou l'intégration des activités, y compris l'intégration des systèmes informatiques de comptabilité d'Orbit et de Garant. La Société a connu des changements marqués au cours des 24 derniers mois, tels que la relocalisation du siège social opérationnel de la Société de Rouyn-Noranda (Québec) vers Val-d'Or (Québec), ainsi que la mise en application de nouveaux systèmes comptables, de gestion d'inventaires et de technologie de l'information pour l'exploitation. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire au rendement de l'entreprise, de même qu'à sa situation financière, à ses flux de trésorerie et à ses perspectives de croissance.

Contrats clients

Les contrats clients de la Société pour le forage en surface ont habituellement une durée de 6 à 12 mois, et ses contrats clients pour le forage souterrain ont en général une durée de 1 à 2 ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement ou non d'un montant limité à la Société. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvient pas à renouveler ou remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants, ou si des contrats existants sont annulés, des répercussions défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement des clients de la Société pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci. (Voir la section « Ralentissements cycliques ».)

Exigences en matière d'environnement, de santé et sécurité et considérations connexes

Les opérations de la Société sont soumises à une vaste gamme de lois et règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique ou local, incluant ceux portant sur la protection de l'environnement et la santé et sécurité des travailleurs régissant notamment les émissions atmosphériques, les rejets, les déchets non dangereux et dangereux (y compris les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage des substances et matières dangereuses telles que les produits chimiques, les mesures correctives résultant de rejets et la santé-sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et sécurité »). De par ses opérations d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le personnel de la Société doit assister sur les chantiers de ses clients, dont bon nombre insistent sur la conformité aux politiques internes en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Les activités à ces chantiers peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne peut garantir que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels elle peut être assujettie, ou encore qu'elle sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société est perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité d'en obtenir de nouveaux.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur le plan légal et environnemental et en matière de santé et sécurité. Si la Société ne respecte pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, telles que des amendes ou une même une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. D'autre part, les compagnies d'exploration minière clientes de la Société sont également assujetties à une réglementation similaire sur le plan juridique et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence marquée sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration ou de mise en valeur de site miniers et nuire ainsi indirectement à la Société.

Conditions météorologiques extrêmes et impact de désastres naturels ou autres

La Société exerce ses activités dans une variété d'endroits, dont certains sont sujets à des conditions météorologiques extrêmes. De temps à autre ces conditions, ainsi que des catastrophes naturelles ou autres, pourrait avoir un impact financier négatif sur les opérations situées dans les régions où se produisent ces conditions.

Caractère saisonnier des activités

Les produits de la Société présentent certaines tendances saisonnières, mais les fluctuations liées au caractère saisonnier des activités sont négligeables. Pour la division de forage souterrain, les arrêts de production de mines prévus pendant les Fêtes et la période estivale à certains emplacements entraînent une baisse des produits lors de ces périodes. Pour la division de forage en surface en sol canadien, les conditions météorologiques printanières et automnales exigent généralement un arrêt des programmes de forage ou une planification des programmes de forage en fonction des fluctuations saisonnières. De la même manière, dans la division de forage en surface à l'échelle internationale, les conditions météorologiques à certains moments de l'année rendent le forage difficile, ce qui entraîne des variations des produits.

Dépendance envers le personnel et rétention des effectifs

Outre la disponibilité de capitaux pour l'équipement, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés offrant des services de forage est la disponibilité de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour opérer ses équipements. La hausse de la demande pour les services de forage risque de créer une pénurie de foreurs qualifiés, et la concurrence pour les foreurs est intense. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvient pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et en former de nouveaux, des répercussions défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges de profit de la Société si celle-ci ne peut transmettre ces coûts plus élevés à ses clients par des augmentations de prix.

Approvisionnement en biens non durables

La forte croissance de la Société a exercé des pressions sur la capacité de Soudure Royale et d'Usinage X-Spec de fabriquer et de livrer respectivement à la Société, de nouvelles foreuses et de nouveaux biens non durables. Toute incidence défavorable sur la capacité de Soudure Royale et d'Usinage X-Spec de livrer leurs produits peut entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Risque lié à la réputation de la Société

Les risques liés à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse du bassin de clients de la Société et avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société a la responsabilité de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, lois et règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des intervenants de la Société ainsi que du public.

Fonds commercial

Le fonds commercial, qui représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net pour les entreprises acquises, fait l'objet d'un examen de perte de valeur sur une base annuelle, ou plus fréquemment lorsque surviennent des événements ou faits qui font craindre une baisse de valeur. Lorsque la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, il est fait état d'une perte de valeur égale à la différence dans l'état des résultats. Nous avons procédé à notre examen annuel le 30 juin 2008 et avons trouvé que la juste valeur est supérieure à la valeur comptable. De plus, nous avons été amenés à conclure qu'un test autre qu'annuel n'est pas approprié puisqu'il n'existe aucun événement ou changement de circonstance particulier.

Perte de valeur des actifs à long terme

Les actifs à long terme (y compris les immobilisations et les actifs incorporels à durée définie) font l'objet d'un examen sur la possibilité de recouvrement lorsque des événements ou changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Il est fait état d'une perte de valeur lorsque leur valeur comptable est supérieure aux flux de trésorerie totaux non actualisés escomptés du fait de leur utilisation et de leur éventuelle élimination. Le cas échéant, le montant de la perte de valeur est égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Nous avons conclu qu'il n'y avait pas lieu de procéder à un examen sur le recouvrement puisqu'il n'y a pas d'événements ou changements de circonstances indiquant que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable.

MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

La Société a adopté la section 3031, Inventaires, du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), remplaçant la section 3030, Inventaires, la section 3862, Instruments financiers - Divulgations, la section 3863, Instruments financiers - Présentation, et la section 1535, « Informations à fournir concernant le capital » le 1^{er} juillet 2008.

Inventaires

La section 3031, Inventaires, fournit un guide plus complet pour déterminer les coûts d'inventaire et la reconnaissance subséquente de l'inventaire comme dépense, ainsi que l'exigence de divulgations additionnelles connexes. La nouvelle norme permet également de renverser toute écriture reconnue précédemment. L'adoption de cette politique n'a pas eu d'effet direct sur les états financiers consolidés de la Société.

Comme suite à l'adoption de cette norme, Orbit Garant a modifié son évaluation des inventaires de fournitures, passant du plus bas entre le coût et le coût de remplacement, au plus bas entre le coût et la valeur de réalisation nette. Ce changement n'a pas eu d'effet direct sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers

La section 3862 portant sur la divulgation des instruments financiers exige la divulgation de l'information concernant: a) la portée des instruments financiers sur la position financière et la performance de l'entité, et b) la nature et l'étendue des risques provenant des instruments financiers et auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date du bilan, ainsi que la

façon par laquelle l'entité gère ces risques. La section 3863 portant sur la présentation des instruments financiers demeure inchangée en ce qui concerne les exigences de présentation incluses dans la section 3861. La section 1535 portant sur « Informations à fournir concernant le capital » exige la divulgation de l'information concernant les objectifs, politiques et procédés de l'entité en matière de gestion des capitaux. Comme les normes ne traitent que des exigences de divulgation, elles n'ont aucun effet sur les résultats financiers (voir Note 7 – Gestion des capitaux et Note 11 – Instruments financiers des états financiers intérimaires consolidés non vérifiés au 31 décembre 2008).

Pratiques comptables futures

En janvier 2009, l'ICCA a publié de nouvelles sections de son manuel :

i) La section 1582 « Regroupements d'entreprises » qui remplace la section 1581 portant le même nom. On y trouve les normes pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Elle est l'équivalent canadien du IFRS standard, IFRS 3 (Revised), *Business Combinations* et vise les regroupements pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} octobre 2011 ou ultérieurement. Une mise en application survenant plus tôt est permise. La Société évalue présentement l'impact qu'aurait l'adoption de cette nouvelle section sur ses états financiers consolidés.

ii) La section 1601 « États financiers consolidés » et la section 1601 « Actionnaires sans contrôle » qui ensemble remplacent la section 1600 « États financiers consolidés ». La section 1601 présente les normes pour la préparation des états financiers consolidés. La section 1602 présente les normes pour la comptabilisation de la part d'un actionnaire sans contrôle dans une filiale, dans des états financiers consolidés, après un regroupement d'entreprises. Elle est l'équivalent du IFRS standard, IAS 27 (Revised), *Consolidated and Separate Financial Statements*. Les sections visent les états financiers intérimaires et annuels consolidés pour les exercices financiers à compter du 1^{er} octobre 2011. Une adoption survenant plus tôt est permise au début d'un exercice financier. La Société évalue présentement l'impact qu'aurait l'adoption de ces nouvelles sections sur ses états financiers consolidés.

ESTIMÉS COMPTABLES CRUCIAUX

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement acceptés exige des gestionnaires qu'ils fassent des estimations et suppositions affectant les montants d'actifs et de passifs rapportés et la divulgation des éléments d'actifs éventuels et des passifs en date des états financiers ainsi que les montants de revenus et dépenses indiqués pour la période visée. Les principaux domaines requérant une estimation des gestionnaires incluent, mais sans s'y limiter, la durée de vie des immobilisations et actifs incorporels aux fins d'amortissement, dépréciation du fonds commercial, évaluation d'inventaire, évaluation des impôts futurs, suppositions utilisées dans la compilation des rémunérations à base d'actions, juste valeur des actifs acquis et des passifs encourus lors des acquisitions d'entreprises, ainsi que les montants enregistrés comme passifs accrus. Les résultats réels pourraient différer de ceux estimés et supposés.

ENGAGEMENTS

Sauf pour ce qui est des baux d'opération exposés dans le rapport de gestion de l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2008, où il n'y avait pas de changement majeur, la Société n'a aucun autre engagement.

CONTRÔLES INTERNES SUR LES RAPPORTS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la conception des contrôles internes concernant l'information financière de la Société tel que défini par l'instrument multilatéral 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La direction a conçu ces contrôles internes de l'information financière, ou les aura fait concevoir sous sa supervision, pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers pour des fins externes selon les PCGR.

Il n'y a eu aucun changement dans les contrôles internes de la Société sur les rapports financiers parus au cours de la période intermédiaire la plus récente, ayant affecté ou risquant d'affecter sensiblement les contrôles internes de la Société sur l'information financière.

IMPACT DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié une mise à jour sur le plan de mise en œuvre des IFRS dans les PCGR du Conseil des normes comptables du Canada (CNC). Ce plan donne un aperçu des décisions cruciales qui seront faites par l'ICCA en vue d'harmoniser les informations avec les IFRS lors de l'exécution du plan stratégique. Bien que les IFRS soient basés sur un cadre conceptuel de travail similaire à celui des PCGR, d'importantes divergences en ce qui concerne les normes comptables devraient être résolues. L'ICCA a confirmé que le passage des PCGR à l'IFRS prendra effet le 1^{er} janvier 2011, pour les responsables des entreprises.

Au cours des prochains trimestres, la Société développera son plan de mise en œuvre interne pour répondre aux lignes directrices des exigences à venir.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 12 février 2009, il y avait 32 738 684 actions ordinaires d'Orbit Garant en circulation et 1 673 000 options à un prix d'exercice moyen de 2,13 \$ l'option.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Ce rapport contient des références au BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et au BAIIA normalisé (BAIIA ajusté en fonction des frais de gestion, d'intégration et de frais extraordinaires de transaction, que la direction juge nécessaire à la compréhension de la comparaison des périodes historiques). La direction est d'avis que le BAIIA et le BAIIA normalisé sont d'utiles mesures supplémentaires de performance d'exploitation, avant le service de la dette, les dépenses en immobilisations et les impôts sur le revenu. Toutefois, le BAIIA et le BAIIA normalisé ne sont pas reconnus comme mesures du bénéfice selon les PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR. Par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net ou à la perte (qui sont déterminés conformément aux PCGR) en tant qu'indicateur de la performance de la Société, ou comme mesure de la liquidité et des flux de trésorerie. La méthode de calcul du BAIIA et du BAIIA normalisé de la Société peut différer sensiblement des méthodes utilisées par d'autres entreprises ouvertes et, par conséquent, ces derniers peuvent ne pas être comparables aux mesures de même nom des autres entreprises ouvertes.

Selon l'expérience passée, il serait probablement possible de percevoir un montant de 1.5 million \$ sur une plus longue période.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Aucun événement subséquent d'importance.

LES PERSPECTIVES

En dépit des récentes turbulences et de l'incertitude sur les marchés, la direction demeure confiante dans les perspectives à long terme d'Orbit Garant. La clientèle de la Société est majoritairement constituée de sociétés minières d'envergure et de sociétés minières intermédiaires bien financées, qui dans une proportion de presque 70 % se concentrent sur l'or et continuent de prospérer.

Quoique certains clients disent s'attendre à un ralentissement de la croissance par rapport à ce qu'a expérimenté la Société ces dernières années, les foreuses d'Orbit Garant demeurent utilisées à 90 %. La Société est située au cœur de la région de l'Abitibi, une zone d'exploitation aurifère de classe mondiale. Le fait d'être à proximité de ses clients lui donne un avantage stratégique, et cela l'aidera à maintenir un taux d'utilisation élevé de ses foreuses, pourvu que les prix de l'or restent vigoureux. La Société pourrait voir ses marges faiblir quelque peu alors que l'on tentera de réaffecter les foreuses qui servaient jusqu'ici les sociétés d'exploitation des métaux de base.

Orbit Garant continue de bénéficier de l'accent mis sur le forage souterrain et spécialisé, un segment plus stable de l'industrie du forage avec des contrats à plus long terme qui comptent pour 60 % environ de ses produits. Les bases de sa stratégie à long terme demeurent solides grâce à la force de l'or et en prévision d'une certaine rareté des stocks de métaux de base à moyen et long terme.

En réponse à l'incertitude économique à court terme, la direction d'Orbit Garant a pris des mesures pour maintenir un bilan solide et une position forte sur le marché en dépit de tout effet inattendu du ralentissement. Parmi ces mesures, on retrouve les suivantes :

- Réduction de la dette;
- Optimisation et réduction des inventaires;
- Amélioration continue de l'efficacité des opérations pour des marges brutes maximisées;
- Formation continue pour les employés de l'entreprise afin d'améliorer l'efficacité au travail; et
- Soudure Royale fournira désormais le support pour les équipements d'Orbit Garant, réduisant le recours à des ressources externes, tout en maintenant sa capacité à produire les foreuses et fournitures nécessaires pour satisfaire la demande des clients.

La Société a déjà ajouté 8 nouvelles foreuses depuis le début du présent exercice, en plus des 2 foreuses ajoutées vers la fin de juin 2008, et elle continuera de développer son parc pour être en mesure de répondre aux besoins des clients.